

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 09 décembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 25  
 Nombre de conseillers votants : 33

**Etaients Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Hürizet GÜNDER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Philippe TARDY, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

### **Objet | Décision Modificative n°4 en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour le Budget Principal**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement l'ajustement :

- des subventions d'équilibre pour l'EPLC, le CCAS et le SIVU des Crèches 237 904 €
- de la provision pour dépréciation des créances 23 047,73€ (cf délibération)
- les recettes de taxe sur les droits de mutation 152 047,73€
- 

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
<b>Opérations réelles</b>		<b>260 951,73</b>	<b>Opérations réelles</b>		<b>260 951,73</b>
	Subvention d'Equilibre		73123.01 FINANCES	Taxe com add droit mut ou pub foncière	260 951,73
657381.31101 EPLC	EPLC	24 000,00			
657362.420 CCAS	CCAS	100 000,00			
65561.4221 Petite Enfance	Sivu des Crèches Subvention de fonctionnement	113 904,00			
6817.020 Finances	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	23 047,73			
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>-</b>	<b>Opérations d'ordre</b>		<b>-</b>
	<b>Total</b>	<b>260 951,73</b>		<b>Total</b>	<b>260 951,73</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 260 951,73 €

En section d'Investissement :

- Subvention d'Equilibre EPLC et subvention PIG 21 000€

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant	<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant
		<b>16 496,00</b>	<b>Opérations réelles</b>		<b>16 496,00</b>
			10222.020.FINAN CES	F.C.T.V.A	16 496,00
20415341.31101 Culture	Subvention d'Equilibre EPLC	18 000,00			
20422.51501 Politique de la Ville	Subvention PIG	3 000,00			
21848.020 Finances	Autres matériels de bureau et mobiliers	- 4 504,00			
<b>Opérations d'ordre -</b>			<b>Opérations d'ordre -</b>		
<i>Total</i>		<b>16 496,00</b>	<i>Total</i>		<b>16 496,00</b>

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 16 496€

### Balance Générale de la Ville

	BP 2021	DM 1	BS	DM 2	DM 3	DM 4	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	50 083 986,09	-	546 985,04	35 277,00		260 951,73	50 927 199,86
Dépenses de Fonctionnement	50 083 986,09	-	546 985,04	35 277,00		260 951,73	50 927 199,86
Recettes d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	- 18 320,85	36 894,00	20 434,00	16 496,00	17 572 580,13
Dépenses d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	- 18 320,85	36 894,00	20 434,00	16 496,00	17 572 580,13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211220-2021-163-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021  
Publication : 21/12/2021

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**

**28 voix pour**

**0 abstention**

**5 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.